

POTENTIEL

PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Date de mise à jour : 20/12/2018

EOLIEN

ELEMENTS CLES QUALITATIFS ET QUANTITATIFS

Résultats

Le potentiel éolien brut est d'environ :

500 MW

soit environ 1 000 GWh/an

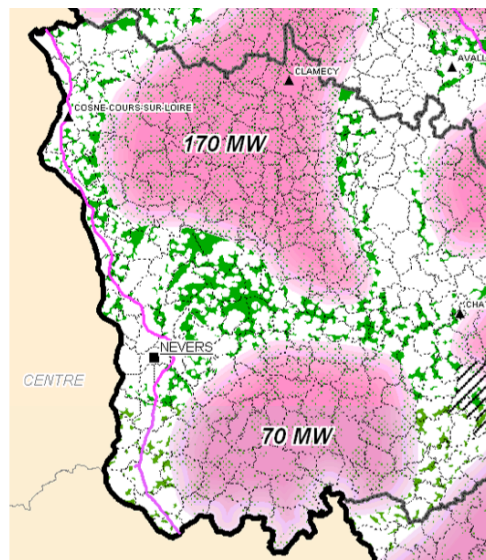
21 zones, représentant au total 2 900 Ha (soit environ 5% de la surface du territoire), ont été identifiées sur le territoire comme présentant un intérêt pour une étude de faisabilité de projet éolien. Ces zones répondent aux critères suivants :

- à l'intérieur des surfaces définies comme favorables par le Schéma régional éolien de 2012 (ce schéma a été annulé d'un point de vue juridique en janvier 2016, mais l'analyse technique et environnementale qui a mené à la définition des surfaces favorables reste valable : distance de plus de 500 mètres des habitations, principales contraintes liées à l'aviation, aux radars, enjeux sur la biodiversité...)
- en dehors des surfaces de forêts
- surface minimale de 60 Ha pour la plus petite (soit la possibilité d'installer 5 machines) à 400 Ha pour la plus grande (soit la possibilité d'installer près de 20 machines)

Le potentiel estimé est un potentiel brut maximal selon ces contraintes. Les zones identifiées peuvent être composées notamment de prairies ou terrains cultivés, l'implantation d'éoliennes étant compatible avec de nombreuses activités agricoles. Il est à noter que ce potentiel est minoré par rapport aux résultats du Schéma régional qui n'écarte pas a priori les zones de forêt, la réglementation n'empêchant pas l'implantation d'éoliennes en zones boisées (en ajoutant les forêts, la surface favorable passe de 5 à 34% du territoire). L'impact sur la biodiversité et l'insertion paysagère ne sont pas forcément plus délicats dans ces zones, mais les forêts de feuillus ont néanmoins été écartées ici car elles ne devraient a priori pas être ciblées en priorité.

Ce potentiel maximal correspond à près de 200 éoliennes de puissance moyenne de 2,5 MW. Il permet de mettre en

évidence que cette filière présente des possibilités de développement très importantes sur le territoire. La ressource en vent est moyenne : entre 5 et 6 mètres par seconde de vent annuel moyen à 80 mètres de hauteur selon le Schéma régional éolien (entre 5,4 et 5,8 m/s à 100 mètres selon une étude Météo France de 2003 menée pour les syndicats d'énergie de Bourgogne). Le Schéma régional prévoyait à l'horizon 2020 un volume de 170 MW installés dans un périmètre englobant une large partie nord-est de la communauté de commune (carte ci-contre). Le résultat obtenu ici montre que cet objectif est réaliste d'un point de vue technique (hors considérations d'accès au réseau ou contraintes aéronautiques spécifiques – voir ci-dessous).



POTENTIEL	PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
Date de mise à jour : 20/12/2018	EOLIEN

Il est à noter que pour certaines zones situées en limites de la communauté de communes, il est probable que le développement d'un projet se fasse en débordant sur les communes limitrophes hors communauté de communes, les zones favorables se prolongeant de l'autre côté des limites administratives (communes de Champlemy, Arthel, Lurcy le Bourg et Narcy notamment).

L'ensemble des zones identifiées n'est bien sûr pas forcément destiné à accueillir des éoliennes, mais cette estimation montre la marge de manœuvre existante pour choisir les sites les plus appropriés sur le territoire.

Accès au réseau

Le poste Source « Doudoye », sur la commune de Premery dans la partie Est du territoire dispose d'une capacité d'accueil intéressante de 17 MW au titre du S3REnR (source RTE). 6 zones a priori favorables sont situées dans un rayon de 8 km autour de ce poste, ce qui rend une étude plus précise de projets sur ces zones particulièrement pertinente (sur les communes de Montenoison, Oulon, Giry, Lurcy le Bourg, Moussy, sous réserve d'avoir affiné en amont les contraintes liées à l'Armée de l'air).

Le territoire dispose d'un deuxième poste source : « Charité sur Loire », situé sur la commune du même nom, qui présente une capacité d'accueil de 9 MW au titre du S3REnR. La puissance pouvant encore être injectée sur le réseau de distribution alimenté par ce poste est par contre de 39 MW (données Enedis), ce qui représente une marge assez confortable. 4 zones a priori favorables sont situées à moins de 10 km de ce poste (sur les communes de La Marche, Varenne les Narcy, Narcy, Champvoux).

Les autres postes sources autour du territoire sont trop éloignés pour envisager de les utiliser. La distance au poste source est une donnée importante pour les projets à court terme, mais il est à noter que, dans une logique de long terme, la distance au poste source n'est pas un critère rédhibitoire, le réseau de transport pouvant évoluer notamment en fonction des informations qui seront prises en compte lors de la révision des S3REnR.

Contraintes aéronautiques

La partie Est du territoire est traversée par une zone de survol à basse altitude d'avions militaires. Une lecture stricte de cette contrainte (aucune implantation possible dans cette zone) ramènerait le potentiel à environ 80 éoliennes. Des échanges avec les autorités concernées doivent cependant permettre d'affiner les zones à écarter et de définir des plafonds éventuels en termes de hauteur de machines. A noter sur ce point qu'en deçà de 50 mètres de hauteur de mat (soit une puissance maximale unitaire de l'ordre de 1 MW), le projet passe du régime d'autorisation à celui de l'enregistrement dans l'instruction ICPE, ce qui réduit sensiblement les durées et coûts de développement de projet (mais compte tenu de la ressource en vent à cette hauteur, la rentabilité d'un tel projet devra être étudiée finement en l'état actuel des conditions d'achat de l'électricité produite). Par ailleurs, dans une démarche de développement durable à long terme, il reste possible de considérer que les contraintes liées à l'activité militaire puissent évoluer.

PANORAMA DES PROJETS, ACTIONS PHARES EN COURS, ACTEURS

Des projets sont en développement à proximité de la communauté de communes mais pas directement sur son territoire pour l'instant selon les informations collectées. La SEM Nièvre énergie est un acteur intéressant pour les communes et EPCI pour monter des projets portés par les territoires, dont les retombées économiques sont plus importantes pour les collectivités que des projets menés exclusivement par des acteurs privés. Un tel portage local est de nature à réduire fortement les éventuelles réticences de certains riverains. Le retour d'expérience du parc de Clamecy-Oisy sur la Communauté de communes Haut Nivernais Val d'Yonne représente en ce sens un modèle intéressant pour inspirer d'autres projets sur le département.

POTENTIEL	PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES
Date de mise à jour : 20/12/2018	EOLIEN

A RETENIR

Une dizaine de zones favorables au développement de projets éoliens sont situées à moins de 10 km d'un poste source disposant d'une capacité d'accueil suffisante – au global - pour 4 parcs d'une dizaine de MW. 4 parcs de 3 à 5 machines chacun (puissance unitaires de 2 à 3 MW) peuvent donc être envisagés à court terme sur le territoire. Une concertation locale doit permettre de mieux cerner le nombre de machines, leur taille et la ou les meilleures zones pour ces projets (compte tenu de la ressource en vent relativement modeste, plus les machines seront hautes, plus les projets auront de chance d'être rentables en l'état actuel des tarifs d'achat). Un portage par les collectivités, avec idéalement la possibilité pour les habitants d'entrer au capital pour bénéficier directement des retombées économiques, est un gage de réussite grâce à l'appropriation locale du projet.

La communauté de communes Sud Nivernais, engagée également dans une démarche de PCAET, présente des enjeux similaires : des actions communes pourront être mutualisées (visite de parc, informations sur le rôle de la SEM Nièvre Energies, concertation avec l'Armée de l'air, retours d'expériences de choix de sites à l'initiatives de collectivités...)

En fonction des objectifs retenus, l'implication dans la révision du Schéma régional de raccordement (S3REnR) permettra de s'assurer que les volontés locales de développement de la filière sont bien prises en compte dans les réévaluations des capacités d'accueil.

DONNEES SOURCES & GLOSSAIRE

SRE Bourgogne 2012 ; BDTopo ; capareseau.fr ; Etude météo France 2003 – modèle « Aladin »

S3REnR : Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement

RTE : gestionnaire du Réseau de Transport d'Electricité

Enedis : Gestionnaire du réseau de distribution d'électricité